

COLLECTIF DROIT A RESPIRER

Rapport de la Cour des Comptes du 15 mai 2024

La santé respiratoire

Note de synthèse

La Présidence de la commission des affaires sociales du Sénat a saisi la Cour des comptes d'une enquête sur la « santé respiratoire » le 13 juillet 2023. Cette enquête vise à évaluer l'efficacité des politiques de prévention et de lutte contre les principales maladies respiratoires que sont la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), l'asthme et le cancer du poumon. Ces trois pathologies ont été sélectionnées en raison de l'importance du nombre de patients atteints (10 % des Français souffrent de l'une de ces trois maladies) et des conséquences significatives sur la qualité de vie, la santé et les dépenses publiques.

A travers une série d'interviews, dont celle Pr Raherison-Semjen au nom du Collectif, le présent rapport examine en profondeur la possibilité d'intégrer la santé respiratoire dans la stratégie nationale de santé et à la santé environnementale, soulignant les lacunes actuelles et proposant des recommandations pour une meilleure coordination et une prévention accrue,

Des chiffres alarmants appellent à une action renforcée du Collectif

1. Augmentation des dépenses en matière de santé respiratoire

En 2021, l'Assurance Maladie a estimé les dépenses de prise en charge des maladies respiratoires chroniques à 6,7 milliards d'euros. Celles-ci sont en constante augmentation :

- Entre 2017 et 2021, les dépenses de soins pour le cancer du poumon ont progressé de 61%, atteignant 2,9 milliards d'euros.
- Les soins non médicamenteux (réhabilitation respiratoire et l'éducation thérapeutique) ont également vu leurs dépenses presque doubler, atteignant 13 millions d'euros en 2022 contre 7 millions d'euros en 2018.

A contrario, les dépenses de prévention de l'État ont considérablement augmenté, passant de 0,6 milliard d'euros en 2018 à 2,3 milliards d'euros en 2022. De même, les dépenses de prévention des collectivités locales ont doublé, atteignant 11,8 millions d'euros en 2021.

2. Une augmentation de la prévalence et des hospitalisations

En 2021, 4 millions de personnes étaient atteintes d'asthme, 3,5 millions souffrant de BPCO et 161 670 diagnostiquées avec un cancer du poumon.

Les séjours hospitaliers pour des pathologies respiratoires sont également en hausse. En 2022, il y a eu 68 240 séjours pour des bronchopneumopathies chroniques surinfectées, avec un coût total de 146 millions d'euros. Les œdèmes pulmonaires et détresses respiratoires ont conduit à 1 481 séjours, coûtant 6,8 millions d'euros. Les séjours liés à l'asthme et aux bronchites ont atteint 20 200, avec un coût total de 23,9 millions d'euros.

La Cour des Comptes reprend à son compte un certain nombre de propositions portées par le Collectif Droit à Respirer...

1. Intégration de la santé respiratoire dans la stratégie nationale de santé et le PNSE

La Cour appelle à inclure des objectifs sanitaires chiffrés en santé respiratoire dans la Stratégie nationale de santé et le Plan national santé environnement (PNSE). Elle insiste sur la nécessité de doter le PNSE de grands objectifs mesurables en termes de prévalence de la BPCO, de l'asthme et du cancer

COLLECTIF DROIT A RESPIRER

du poumon. Pour assurer la cohérence de l'ensemble, il est essentiel d'insérer la santé respiratoire dans la stratégie nationale de santé et de veiller à sa cohérence avec le PNSE.

Rappel de la proposition du Collectif : Mettre en place un plan national de lutte contre les maladies respiratoires afin de coordonner efficacement les efforts de sensibilisation, de dépistage précoce et d'accès aux traitements appropriés.

Cette recommandation de la Cour des Comptes représente une opportunité d'action pour lancer la réflexion autour d'un plan national de lutte contre les maladies respiratoires. Le soutien explicite de la Cour des Comptes nous offre une légitimité renforcée auprès des pouvoirs publics (Ministère de la Santé/administrations) pour lancer les travaux autour d'un tel plan.

➔ Nécessitant une action immédiate, cette proposition de la Cour des Comptes pourra être plus largement discutée au sein du groupe de travail dédié à la préparation du plan national.

2. Financement de l'activité physique adaptée (APA)

La Cour des Comptes reconnaît les bénéfices de l'activité physique adaptée comme un élément essentiel de la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques, y compris les maladies respiratoires. Elle met en avant les freins au développement de l'APA, notamment le manque de visibilité et de financement. La Cour recommande de renforcer le financement de l'APA pour répondre aux besoins des patients et de lever les obstacles existants.

Rappel de la proposition du Collectif : Assurer la prise en charge financière de l'APA pour les patients atteints de maladies respiratoires, grâce à une approche pertinente par critère, transverse à toutes les maladies chroniques, pour garantir que tous les patients éligibles puissent en bénéficier.

La reconnaissance par la Cour des Comptes des bénéfices de l'APA fait directement écho aux propositions issues du plaidoyer et des prises de paroles lors du 3^{ème} colloque des EGSR. Cette recommandation peut constituer une base solide pour mobiliser les parlementaires et autres pouvoirs publics. En capitalisant sur ce soutien institutionnel, nous pouvons pousser pour l'intégration systématique des APA dans les parcours de soins, sur la base de critères définis.

→ Nécessitant également une action immédiate, notamment à l'approche du prochain PLFSS, cette recommandation de la Cour des Comptes pourra être plus largement discutée au sein du groupe de travail dédié aux critères de définition de l'APA

3. Reconnaissance et financement des Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI)

La Cour des Comptes propose de renforcer le rôle des CMEI pour améliorer la prise en charge des patients souffrant d'insuffisance respiratoire. Elle souligne que les interventions des CMEI ont montré une amélioration de l'état de santé des patients, mais leur financement reste hétérogène et non assuré par l'assurance maladie, ce qui limite leur déploiement.

Proposition du Collectif : Renforcer sensiblement le nombre de conseillers en environnement intérieur (CEI ou CMEI) via une formation initiale renforcée et faire la promotion de leur rôle afin de réaliser un bilan individualisé pour chaque patient atteint d'une maladie respiratoire, et déployer un cadre de financement pérenne permettant le remboursement de ces consultations.

Cette proposition de la Cour des Comptes vient conforter notre position sur l'importance des CMEI. Elle offre une fenêtre d'opportunité pour insister sur la nécessité de créer une enveloppe budgétaire spécifique et pour valoriser leur rôle dans le parcours de soins.

➔ Ces éléments pourraient notamment être portés dans le cadre du plan national sur la santé respiratoire.

COLLECTIF DROIT A RESPIRER

4. Mise en place d'une feuille de route pour les maladies respiratoires chroniques

La Cour recommande d'adopter une feuille de route spécifique pour la BPCO et l'asthme, en cohérence avec la stratégie nationale de santé et le PNSE.

Proposition du Collectif : Créer des trajectoires de soins pour toutes les maladies respiratoires et systématiser l'évaluation d'indicateurs prioritaires pour les pathologies respiratoires chroniques les plus fréquentes.

La recommandation de la Cour des Comptes ouvre la voie à une trajectoire spécifique pour les maladies respiratoires les plus communes que sont l'asthme et la BPCO. Si cette mesure se concrétise, le rôle du Collectif sera de part l'élaboration de la feuille de route, en collaborant étroitement avec les autorités et de participer à la définition des indicateurs de suivi.

➔ Cette proposition pourra être plus largement discutée lors des prochains rendez-vous institutionnels (Elysée, Matignon...)

5. Contrats locaux de santé avec un volet sur la qualité de l'air

La Cour recommande d'intégrer systématiquement un volet sur la qualité de l'air intérieur et extérieur dans les contrats locaux de santé, notamment avec les intercommunalités pour prévenir la pollution et améliorer la qualité de l'air intérieur.

Proposition du collectif : Intégrer la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les infrastructures publiques, y compris les établissements scolaires et les logements, en se concentrant sur les polluants nouveaux et les conséquences de la dégradation de la qualité des bâtiments publics sur la santé pulmonaire des enfants.

Cette recommandation va dans le sens de la nécessité d'intégrer la santé respiratoire aux enjeux de la qualité de l'air intérieur et extérieur.

→ En collaborant avec les collectivités locales, nous pouvons intégrer des mesures spécifiques dans les contrats locaux de santé, renforçant ainsi notre action sur le terrain. Le soutien de la Cour des Comptes nous permet de demander des financements et des actions concrètes, en plaident pour une meilleure prise en compte de la qualité de l'air dans les politiques locales

6. Stratégie de prévention individualisée

La Cour recommande de mettre en place une stratégie de prévention individualisée au moyen de l'espace numérique de santé. Elle propose d'adresser aux patients à risque pour les maladies respiratoires des messages de prévention personnalisés, basés sur les facteurs de risque renseignés dans leur profil médical, tels que le tabagisme, l'absence d'activité physique et les allergies.

Proposition du collectif : Favoriser l'utilisation de « Mon Espace Santé » pour faciliter la communication entre professionnels de santé et le partage d'information entre la ville et l'hôpital.

Cette recommandation nous permet d'amplifier notre action en faveur de l'amélioration du dépistage et de la prévention, à travers une approche personnalisée. En utilisant l'espace numérique de santé, nous avons l'occasion de cibler les patients à risque avec des conseils adaptés en complément de la communication entre professionnels de santé et le partage d'information entre la ville et l'hôpital.

Cette proposition pourra être plus largement discutée au sein du GT plan national.

7. Auto-questionnaire de dépistage respiratoire

La Cour propose d'inclure dans le « bilan prévention » à 45 ans un auto-questionnaire en cinq questions, basé sur le questionnaire GOLD (Global Initiative for Chronic Obstructive Lung Disease), pour orienter les patients potentiellement atteints de BPCO vers une spirométrie. Cette séquence sera intégrée aux «

COLLECTIF DROIT A RESPIRER

bilans prévention », sur le modèle de l’expérimentation du bilan à 45-50 ans dans les Hauts-de-France, dont la généralisation est prévue pour 2024.

Proposition du collectif : Elargir et inciter l'ensemble des professionnels de santé à réaliser des actes de spirométrie mais aussi former et équiper les médecins scolaires et du travail pour la réalisation du dépistage du souffle afin de permettre sa mise en œuvre au cours des visites médicales au travail et à l'école.

En appui des consultations prévention aux âges clés de la vie, intégrant désormais une mesure du souffle, cette mesure de la Cour des Comptes est une opportunité pour renforcer le dépistage des maladies respiratoires. L'intégration de l'auto-questionnaire permettrait d'améliorer le repérage précoce des pathologies respiratoires et orienter les patients vers les actes de dépistages et de soins appropriés plus rapidement. Il est important d'agir pour la formation des professionnels de santé et l'adoption de ce questionnaire à l'échelle nationale.

➔ Cette proposition pourra être plus largement discutée lors des prochains rendez-vous avec les administrations concernées.

8. Promotion des dispositifs numériques pour l'autonomie des patients

La Cour recommande de promouvoir les dispositifs numériques favorisant l'autonomie des patients, notamment des jeunes asthmatiques, et d'en proposer le référencement sur Mon Espace Santé. Elle note que l'accompagnement des patients pourrait être considérablement amélioré par ces outils numériques, comme les applications pour smartphones, qui permettent de gérer les traitements et de prévenir les exacerbations.

Proposition du collectif : Développer des outils d'évaluation pour les professionnels de santé leur permettant d'orienter leurs patients vers des applications numériques utiles aux malades respiratoires.

Cette recommandation nous permet de promouvoir des applications et dispositifs numériques innovants, essentiels pour améliorer l'autonomie des patients respiratoires. En collaborant avec des start-ups et des entreprises technologiques, nous pouvons offrir aux patients des outils de gestion personnalisée de leur santé, intégrés dans Mon Espace Santé.

➔ Au regard des enjeux liés à la santé numérique et l'essor des dispositifs connectés dans les maladies chroniques, cette proposition pourrait être discutée avec des acteurs spécifiques, non rencontrés par le Collectif (Agence de l'innovation en santé...)

La Cour des comptes ouvre la voie à de nouvelles pistes de réflexions pour orienter les travaux du Collectif

1. La santé respiratoire des femmes et des publics vulnérables

La Cour met en avant une recrudescence des maladies respiratoires, notamment la BPCO, chez les femmes et dans les milieux modestes. Elle souligne que les femmes sont particulièrement affectées en raison de facteurs tels que le tabagisme croissant, l'exposition professionnelle et domestique à des substances nocives, et des inégalités socio-économiques. Les milieux modestes sont également plus exposés aux polluants environnementaux, exacerbant ainsi les risques de maladies respiratoires.

La santé des femmes est un sujet éminemment politique, sur lequel les pouvoirs publics se sont largement positionnés ces dernières années.

➔ Dans ce contexte et face à certaines données alarmantes, il pourrait être opportun de mieux prendre en compte ce groupe spécifique dans nos initiatives et communications.

COLLECTIF DROIT A RESPIRER

Le Collectif peut également plaider pour des actions renforcées autour des facteurs de risques spécifiques à ces groupes et adapter les interventions en conséquence. Des campagnes de sensibilisation adaptées, des programmes de sevrage tabagique et des interventions précoce sont essentiels pour inverser cette évolution préoccupante et réduire la charge des maladies respiratoires chez ces populations.

2. Amélioration de la gouvernance et de la coordination

La Cour souligne les carences dans la coordination des politiques publiques en matière de santé respiratoire et recommande une meilleure intégration des actions des différents acteurs impliqués. Elle propose de renforcer la gouvernance en matière de santé respiratoire pour assurer une cohérence des interventions et une utilisation efficace des ressources.

Le Collectif peut jouer un rôle central en facilitant la coordination entre les divers acteurs de la santé respiratoire. En proposant des structures de gouvernance intégrées et en participant activement aux discussions sur la planification et la mise en œuvre des politiques, nous pouvons améliorer l'efficacité des interventions. Il serait intéressant de créer des comités de pilotage régionaux et nationaux qui incluent des représentants des autorités sanitaires, des associations de patients, des professionnels de santé et des chercheurs.

Conclusion

A l'instar du Collectif, le rapport de la Cour des Comptes met en lumière des lacunes majeures dans la stratégie nationale de santé concernant la prise en charge des maladies respiratoires, en dépit des efforts de prévention et des investissements croissants.

La Cour des Comptes est **alignée en grande partie avec le constat tirés de l'Observatoire de la Santé Respiratoire 2023**. Cette convergence constitue une véritable réussite pour le collectif, qui réussit à porter ses messages au sein des plus hautes instances étatiques et à établir la notoriété et le référencement de son Observatoire.

Au travers de ce rapport, nous disposons d'une base solide **pour appuyer - sur le plan institutionnel- nos propositions**. Cette reconnaissance institutionnelle pourrait permettre de mobiliser davantage de soutiens et de **financements** pour nos initiatives.

De plus, ce document ouvre la voie à de **nouvelles réflexions et actions** sur des sujets que le Collectif n'a pas encore explorées en profondeur.